



Conseil de sécurité

Briefing du Procureur de la Cour pénale internationale sur la situation en Libye

New York, le 14 mai 2024

Déclaration de la Suisse

Riccarda Chanda, Représentante permanente adjointe de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Procureur pour son exposé et pour la présentation de son 27^e rapport sur la situation en Libye, en application du mandat accordé par la résolution 1970 du Conseil de sécurité. Ce rapport revêt une importance particulière, car il aborde non seulement les progrès réalisés au cours des derniers mois, mais également les perspectives futures, notamment en proposant une feuille de route pour l'achèvement des activités d'enquête du Bureau sur la situation en Libye.

Permettez-moi de souligner trois points :

Premièrement, les progrès constants et significatifs accomplis dans la mise en œuvre de la *stratégie d'action renouvelée* constituent des étapes importantes sur la voie de la reddition de comptes en Libye. La Suisse prend note avec intérêt des avancées réalisées dans les quatre lignes d'enquête. Les progrès effectués dans la collecte et l'analyse des preuves concernant les crimes commis dans les centres de détention, ainsi que l'assistance apportée aux États tiers dans leurs procès nationaux relatifs aux crimes contre les migrants, méritent une mention particulière. Nous apprécions également l'accent mis sur le soutien psychosocial aux victimes et sur l'assistance médicale et en matière de sécurité aux témoins, avec la collaboration des autorités locales.

Deuxièmement, l'élaboration d'une feuille de route pour mener à terme la phase d'enquête témoigne de l'engagement du Bureau à poursuivre ses activités en suivant des objectifs clairs et précis. Il est néanmoins essentiel que la mise en œuvre de toute stratégie d'achèvement des travaux soit étroitement consultée avec toutes les parties prenantes, y compris les victimes et survivants. Nous notons que la planification de l'achèvement des enquêtes ne signifie pas une diminution des activités du Bureau, mais plutôt une intensification des efforts d'investigation. À cet égard, nous saluons et encourageons les efforts entrepris par le Bureau pour renforcer la collaboration avec les autorités libyennes selon le principe de complémentarité, également au-delà de la période d'enquête.

Troisièmement, la coopération est clé pour permettre à la Cour d'accomplir son mandat. Nous prenons note de l'octroi de visas et les différentes visites et échanges substantiels qui ont eu lieu au cours de la période considérée avec les autorités libyennes, et notamment avec le



Procureur général de Libye. Nous espérons voir une continuation des efforts en ce sens en application de la résolution 1970. Nous saluons la coopération étendue du Bureau avec des États tiers, notamment en ce qui concerne les crimes contre les migrants. En outre, nous insistons sur l'importance de la collaboration effective et utile avec la société civile, les communautés touchées et les victimes. Nous réitérons notre grave inquiétude quant aux restrictions imposées à la société civile en Libye.

Monsieur le Président,

La Cour ne peut accomplir le mandat que nous lui avons confié que si elle bénéficie d'un soutien fort. Nous réaffirmons notre appui inconditionnel à la Cour en tant qu'institution judiciaire indépendante et impartiale et confirmons que nous continuerons à mettre en œuvre nos obligations de coopération au titre du Statut de Rome.

Nous réitérons notre engagement à soutenir et à défendre les principes et les valeurs consacrés par le Statut de Rome et à préserver l'intégrité de la Cour, sans se laisser décourager par aucune menace exprimée ou mesure prise à son encontre, de ses fonctionnaires et de ceux qui coopèrent avec elle. Nous appelons les États à s'abstenir d'exercer toute forme de pression et insistons pour que cessent immédiatement toutes tentatives d'entrave, d'intimidation ou d'influence indue sur les fonctionnaires de la Cour. Nous rappelons que de telles atteintes à l'administration de la justice sont interdites par le statut de Rome.

En s'acquittant de son mandat, la Cour contribue considérablement à une paix durable et à la réconciliation. Il est de notre responsabilité commune de veiller à ce qu'elle puisse effectivement rendre justice.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

Switzerland would like to thank the Prosecutor for his presentation of his 27th report on the situation in Libya, pursuant to the mandate included in UNSCR 1970. This report is of particular importance, as it addresses not only the progress made in recent months, but also future prospects, notably by proposing a roadmap for the completion of the Office's investigative activities on the situation in Libya.

Allow me to highlight three points:

Firstly, the steady and significant progress made in implementing the renewed action strategy are important milestones on the road to accountability in Libya. Switzerland notes with interest the progress made in the four lines of inquiry. The progress made in the collection and analysis of evidence concerning crimes committed in detention centers, as well as the assistance provided to third-party states in their national trials relating to crimes against migrants, deserve particular mention. We also appreciate the emphasis placed on psychosocial support for



victims and medical and security assistance for witnesses, in collaboration with local authorities.

Secondly, the development of a roadmap to complete the investigation phase testifies to the Bureau's commitment to pursuing its activities with clear and precise objectives. It is nevertheless essential that the implementation of any completion strategy be closely consulted with all stakeholders, including victims and survivors. We note that planning for the completion of investigations does not mean a reduction in the Office's activities, but rather an intensification of investigative efforts. In this respect, we welcome and encourage the efforts undertaken by the Office to strengthen collaboration with the Libyan authorities according to the principle of complementarity, also beyond the investigation period.

Thirdly, cooperation is key to enabling the Court to fulfill its mandate. We take note of the granting of visas and the various visits and substantial exchanges that took place during the period under review with the Libyan authorities, and in particular with the Libyan Prosecutor General. We hope to see a continuation of efforts in this direction in application of resolution 1970. We welcome the Office's extensive cooperation with third-party States, particularly with regard to crimes against migrants. We also stress the importance of effective and useful collaboration with civil society, affected communities and victims. We reiterate our grave concern about the restrictions imposed on civil society in Libya.

Mr. President,

The Court can only fulfill the mandate we have entrusted to it if it enjoys strong support. We reaffirm our unconditional support for the Court as an independent and impartial judicial institution, and pledge that we will continue to implement our cooperation obligations under the Rome Statute.

We reiterate our commitment to uphold and defend the principles and values enshrined in the Rome Statute, and to preserve the integrity of the Court, undeterred by any expressed threats or measures taken against it, its officials and those who cooperate with it. We call on States to refrain from exerting any form of pressure, and insist that all attempts to obstruct, intimidate or unduly influence Court officials must cease immediately. We recall that such attacks on the administration of justice of the Court are prohibited by the Rome Statute.

By fulfilling its mandate, the Court makes an important contribution to lasting peace and reconciliation. It is our common responsibility to ensure that it can effectively deliver justice.

I thank you.